

## ANNEXE 7. Attestation de minimis

Attestation sur l'honneur de l'entreprise demanderesse concernant les aides *de minimis* octroyées et à venir :

### 1. Renseignements généraux

#### 1.1. Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise  
□□□□-□□□-□□□

*Une entreprise qui occupe du personnel doit avoir un numéro d'entreprise. Ce renseignement est obligatoire. Si ce numéro n'est pas renseigné, votre demande ne pourra être traitée.*

#### 1.2. Type d'entreprise

Date de naissance □□/□□/□□

**Personne morale** (société)

Nom de la société .....

Forme juridique .....

#### 1.3. Adresse

Code postal □□□□ Localité ..... Pays .....

Téléphone □□□□□□□□□□ Fax □□□□□□□□□□ GSM □□□□□□□□□□

Courriel .....@.....

#### 1.4. Compte bancaire

Intitulé complet du compte .....

Numéro 'classique'

□□□-□□□□□□□□-□□

Numéro IBAN

IBAN ..... BIC.....

### 2. Personne de contact

M./Mme. (nom et prénom) .....

Fonction au sein de l'entreprise .....

Adresse ..... Numéro □□□□ Boîte □□

Code postal □□□□ Localité ..... Pays .....

Téléphone □□□□□□□□□□ Fax □□□□□□□□□□ GSM □□□□□□□□□□

Courriel .....@.....

### 3. Participations et composition du capital

#### 3.1. Participations de fait ou de droit détenues dans d'autres entreprises

d'entreprises de manière telle qu'ensemble, elles peuvent être considérées comme étant une « entreprise unique »<sup>1</sup>, il est nécessaire de compléter le tableau ci-dessous.

<sup>1</sup> Sont notamment visées les entreprises liées en raison de la détention par une entreprise de la majorité des droits de vote ou du droit d'exercer une influence dominante dans le fonctionnement de l'autre entreprise en vertu d'un contrat ou d'une clause des statuts.

N° d'entreprise	Dénomination/raison sociale	Forme juridique	Pourcentage du capital
□□□□-□□□-□□□	.....	.....	...%
□□□□-□□□-□□□	.....	.....	...%
□□□□-□□□-□□□	.....	.....	...%
□□□□-□□□-□□□	.....	.....	...%

### 3.2. Entreprises liées à l'entreprise demanderesse

Il est nécessaire de compléter le tableau ci-dessous si une entreprise :

- a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de l'entreprise demanderesse OU ;
- a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de l'entreprise demanderesse OU ;
- a le droit d'exercer une influence dominante sur l'entreprise demanderesse en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci OU ;
- contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de l'entreprise demanderesse, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

N° d'entreprise	Dénomination/raison sociale	Forme juridique	Cas de figure a), b), c) ou d)
□□□□-□□□-□□□	.....	.....	...%
□□□□-□□□-□□□	.....	.....	...%
□□□□-□□□-□□□	.....	.....	...%
□□□□-□□□-□□□	.....	.....	...%

### 4. Activités de l'entreprise

n'évolue pas dans l'un de ces secteurs, il est nécessaire de compléter le tableau ci-dessous :

Codes NACE 2008 <sup>2</sup>	Décrivez vos activités	Pourcentage du chiffre d'affaires
□□□□□	.....	...%
□□□□□	.....	...%
□□□□□	.....	...%
□□□□□	.....	...%

### 5. Renseignements relatifs aux aides de minimis

Pour chaque nouvelle aide de minimis octroyée, il y a lieu de tenir compte du montant total d'aides de minimis octroyées au cours de l'exercice fiscal concerné mais aussi des deux derniers exercices fiscaux, afin d'apprécier si le montant cumulé de ces aides n'excède pas le plafond fixé par les Règlements de minimis.

<sup>2</sup> Si vous ne connaissez pas le code NACE de vos activités, vous pouvez trouver un document renseignant les codes NACE 2008 à l'adresse suivante : [http://economie.fgov.be/fr/binaries/nacebel%202008%20FR-NL-DE\\_tcm326-246794.xls](http://economie.fgov.be/fr/binaries/nacebel%202008%20FR-NL-DE_tcm326-246794.xls)

Si les aides *de minimis* sont régies dans leur grande majorité par le Règlement (UE) n°1407/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*<sup>3</sup>, d'autres Règlements *de minimis* spécifiques coexistent avec celui-ci, dans les secteurs agricole<sup>4</sup>, de la pêche et de l'aquaculture<sup>5</sup>, ainsi qu'en ce qui concerne les Services d'Intérêt Économique Général ou « SIEG »<sup>6</sup>. Si l'entreprise évolue dans au moins un de ces secteurs, il convient de prendre en compte les Règlements spécifiques susmentionnés lorsque vous complétez le tableau ci-dessous.

Aux fins de vérifier si ce plafond fixé dans ces Règlements n'est pas dépassé, complétez le tableau ci-dessous relativement aux aides *de minimis* précédemment obtenues ainsi qu'aux aides *de minimis* en cours de traitement et ce, en gardant à l'esprit la notion d'entreprise « unique » développée *supra*, au point 3<sup>7</sup>:

Aides précédemment obtenues :

Date de décision	Entité bénéficiaire	Règlement <i>de minimis</i> concerné par la demande	Objet de l'aide	Pouvoir subsidiant	Référence	Montant en EUR
□□/□□/□□ □		<input type="checkbox"/> Général <input type="checkbox"/> Pêche <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> SIEG	..... .....			...EUR
□□/□□/□□ □		<input type="checkbox"/> Général <input type="checkbox"/> Pêche <input type="checkbox"/> Agricole	..... .....			...EUR

<sup>3</sup> Règlement (UE) n°1407/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, *J.O.U.E.*, 24 décembre 2013, L 352, p.1.

<sup>4</sup> Règlement (UE) n ° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture, *J.O.U.E.*, 24 décembre 2013, L 352, p.9.

<sup>5</sup> Règlement (UE) n ° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, *J.O.U.E.*, 28 juin 2014, L 190, p.45.

<sup>6</sup> Règlement (UE) n ° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général, *J.O.U.E.*, 26 avril 2012, L 114, p.8.

<sup>7</sup> Sont donc visées tant l'entité bénéficiaire que les autres entités qui lui sont liées de manière telle qu'ensemble, elles constituent une « entreprise unique ».

	<input type="checkbox"/> SIEG					
□□/□□/□ □	<input type="checkbox"/> Général	.....	.....			...EUR
	<input type="checkbox"/> Pêche					R
	<input type="checkbox"/> Agricole					
	<input type="checkbox"/> SIEG					
□□/□□/□ □	<input type="checkbox"/> Général	.....	.....			...EUR
	<input type="checkbox"/> Pêche					R
	<input type="checkbox"/> Agricole					
	<input type="checkbox"/> SIEG					
□□/□□/□ □	<input type="checkbox"/> Général	.....	.....			...EUR
	<input type="checkbox"/> Pêche					R
	<input type="checkbox"/> Agricole					
	<input type="checkbox"/> SIEG					

**TOTAL : ....EUR**

**Aides en cours de traitement :**

Date de la demande	Entité bénéficiaire	Règlement de <i>minimis</i> concerné par la demande	Objet de l'aide	Pouvoir subsidiant	Référence	Montant en EUR
□□/□□/□□		<input type="checkbox"/> Général	.....			...EUR
		<input type="checkbox"/> Pêche				R
		<input type="checkbox"/> Agricole				
		<input type="checkbox"/> SIEG				
□□/□□/□□		<input type="checkbox"/> Général	.....			

	<input type="checkbox"/>	al	.....	...EU
	<input type="checkbox"/>	Pêche		R
	<input type="checkbox"/>	Agrico		
	<input type="checkbox"/>	le		
	<input type="checkbox"/>	SIEG		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Général	.....	...EU
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pêche		R
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agrico		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIEG		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Général	.....	...EU
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pêche		R
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agrico		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIEG		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Général	.....	...EU
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pêche		R
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agrico		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIEG		
<b>TOTAL : ...EUR</b>				

Je soussigné, ..... (nom et prénom), représentant légal en tant que ..... de l'entité (n° d'entreprise et raison sociale/dénomination) ....., autorisé légalement à engager l'entreprise, atteste sur l'honneur que la liste des renseignements mentionnés ci-dessus est exacte et complète.

Je m'engage à informer la Région Wallonne de toute aide *de minimis* qui me serait notifiée, pendant une période de trois ans, à dater de l'octroi éventuel d'une aide *de minimis*.

Je suis conscient que si les renseignements transmis par mon entreprise sont inexacts, les aides obtenues sur base de ceux-ci devront être remboursées.

Fait à ....., le .....

Signature de la PME :

Nom, prénom et fonction du/des signataire(s) :

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant exécution partielle, en matière d'Energie, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2017 portant exécution des chapitres 1, 3 et 4 du décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré.

Namur, le 28 mars 2019.

Le Ministre de l'Energie,

J-L. CRUCKE